

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2024/26-CF

Février 2024

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

EXPÉDITEUR: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'informations sur les recommandations concernant l'élaboration d'un code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le cadmium**

DATE LIMITE: 25 mars 2024

GÉNÉRALITÉS

1. Les informations d'ordre général se trouvent dans le document CX/CF 24/17/16¹.

DEMANDE D'INFORMATIONS

2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à formuler des observations sur les recommandations tel qu'indiqué dans le document CX/CF 24/17/16, Appendice I, paragraphes 7-10, décrites ci-dessous:
 - 2.1 déterminer si les informations disponibles sur les sources de cadmium et les mesures d'atténuation sont suffisantes, sur la base des informations fournies dans les Appendices I et III, pour recommander l'élaboration d'un Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le cadmium.
 - 2.2 En cas d'accord pour l'élaboration du code d'usages, examiner la nécessité d'élaborer des annexes au Code d'usages qui pourraient contenir des recommandations spécifiques aux produits de base, similaires au *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines* (CXC 51-2003).
 - 2.3 En cas d'accord pour l'utilisation des annexes:
 - 2.3.1 déterminer si le *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium*, récemment achevé, doit être maintenu en tant que document séparé ou adapté en tant qu'annexe.
 - 2.3.2 indiquer s'il y a lieu d'adapter l'approche décrite à l'Appendice III, afin de soutenir l'utilisation d'annexes spécifiques aux produits de base.
 - 2.4 Sur la base de ces recommandations, veuillez:
 - 2.4.1 revoir le document de projet en conséquence, tel que présenté dans le document CX/CF 24/17/16, Appendice II; et
 - 2.4.2 envisager la diffusion d'une lettre circulaire (CL), à la suite de la dix-septième session du CCCF, afin de soutenir la poursuite du développement du code d'usages par un groupe de travail électronique, en vue de son examen par la 18^e session du CCCF (2025).
3. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire² afin de contribuer aux débats et à la prise de décision, lors de la 17^e session du CCCF.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du Système de mise en ligne des observations.
5. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au Système et consulter le document à examiner en cliquant sur «Enter» sur la page «My reviews», qui s'affiche une fois que l'utilisateur s'est identifié.
6. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). On trouvera des précisions sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique Foire aux questions (FAQ) (en anglais)³.
7. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles sur le site web du Codex⁴.
8. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, prière de contacter Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/en/?meeting=CCCF&session=17>

² <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/en/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/en/?committee=CCCF>

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>